



## COMPTE-RENDU

- Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2008 -

**L'an deux mil huit,**

**Le Vendredi 17 octobre**

Le Conseil Municipal de la Commune de RENAGE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Parc, sous la présidence de Monsieur  
Pier Luigi OLIVIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2008

### PRESENTS

MMRS OLIVIERI - GIRERD - CORONINI - ROYBON - ROUSSET - PELLISSIER -  
KATCHADOURIAN – BERTONA – CUNIBERTO – GAUTHIER - GUAGLIANONE -  
MANSOURI - MENDES TEIXEIRA – PERRIOLAT – PONZONI – RICHARD – RINDONE -  
SPOSITO – THEAUDIN.

### ABSENTS

MMRS BASSEY - BEAU - KAYAKUSU - MATTIA

### PROCURATIONS

Mme MATTIA procuration à Mr CORONINI

Mr BEAU procuration à Mr SPOSITO

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### I – FINANCES :

- travaux d'aménagement de la crèche – demande de subvention au Conseil Général et la Caisse d'Allocation Familiale
- service eau et assainissement – vote des tarifs 2009
- Versement d'une subvention au CCAS
- Présentation de la prospective financière par le Trésorier

### II – DIVERS :

- CCBE – modification de l'intérêt communautaire de la compétence de la communauté de communes de Bièvre Est « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels » pour la lecture publique
- Participation aux frais de scolarité des enfants de Renage fréquentant une école dans une commune extérieure

### III - QUESTIONS DIVERSES :

### IV – INFORMATIONS DIVERSES :

### Observation sur compte rendu du 12 septembre 2008

*Pas d'observations.*

Mlle Amélie GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération, inscrite à l'ordre du jour au point n° II – participation aux frais de scolarité des enfants de Renage fréquentant une école dans une commune extérieure est retirée.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Bruno CORININI adjoint aux travaux, propose à l'assemblée de solliciter une subvention au Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux d'aménagement de la crèche.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il convient de solliciter toutes les aides possible pour financer les travaux d'aménagement de la crèche ;

Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales

**UNANIMITE**

### **SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT – VOTE DES TARIFS 2009**

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Gilbert KATCHADOURIAN adjoint au service de l'eau et de l'assainissement propose à l'assemblée de faire évoluer les tarifs en fonction du taux de l'inflation.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement s'établissent comme suit pour l'année 2009 :

	<b>Pr/rappel Tarifs 2008</b>	<b>Proposition tarifs 2009</b>
	<b>HT</b>	<b>HT</b>
<b>EAU</b>		
De 0 à 300 m3	1.0989	1.1341
De 301 à 500 m3	1.2762	1.3170
+ 500 m3	3.2613	3.3657
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
Le m3	0.6206	0.6405
<b>FRAIS DE RESEAU</b>		
<i>Entretien du réseau</i>	6,81	7.03

	<b>LOCATION</b>	
15 MM	9,84	10.15
25 MM	13,08	13.50
30 MM	15,25	15.74
50 MM	23,96	24.73
60 MM	38,30	39.53
80 MM	46,85	48.35

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission de l'eau et de l'assainissement en date du 8 octobre 2008

Après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2009.

**UNANIMITE**

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Invité par Monsieur le Maire, Madame Isabelle ROUSSET rappelle que le conseil municipal a voté dans le cadre du budget 2008 une subvention totale de 24 800 € pour le CCAS ;

Un acompte de 8 500 € à fait l'objet d'un versement en janvier 2008.

Compte tenu des besoins de financement complémentaires, elle propose de voter une seconde avance pour un montant de 13 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du 25 janvier 2008 ;

Considérant la nécessité de contribuer aux actions du CCAS ;

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer au CCAS une subvention de 13 000 €

**UNANIMITE**

### **PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE PAR LE TRESORIER :**

Monsieur Georges FASTIER, trésorier, a présenté à l'assemblée, composée des élus et du public, une analyse prospective, hors projets d'investissement pour la période 2007 – 2013 :

Principaux constats de l'analyse rétrospective :

- la capacité d'autofinancement :  
Les charges de fonctionnement sont globalement bien maîtrisées sur la période 2005-2007 puisque le taux d'évolution annuelle ne dépasse pas 2%. Cependant les dépenses de personnel restent un élément de rigidité financière qui ne permet pas de

dégager d'importantes marges de manœuvre car elles représentent près de 50 % des charges courantes. Sur la même période le taux d'évolution annuelle des recettes courantes est supérieur à 5% .La maîtrise des charges et l'évolution soutenue des recettes contribuent ainsi à améliorer la capacité d'autofinancement brute(CAF BRUTE). En 2007, et pour la première fois, la CAF BRUTE couvre l'annuité de la dette en capital (CAF brute: 609K€, annuité de la dette en capital :464K€). La capacité d'autofinancement nette (une fois l'annuité de la dette en capital remboursée) participe à hauteur de 60% au financement des investissements 2007.

- Evolution des produits fiscaux :

Les recettes fiscales dont la commune a la maîtrise (la taxe d'habitation et les deux taxes foncières) ont connu une progression de plus de 6% sur la période 2005-2007. Elles représentent environ 28 % des recettes courantes.

Cette évolution provient exclusivement d'une progression soutenue des bases d'imposition puisque les taux d'imposition sont restés inchangés sur la période considérée.

Ces bases d'imposition restent toutefois nettement inférieures à celles des communes comparables, ce qui explique des taux d'imposition supérieurs à la moyenne de ces mêmes communes. De ce fait, les marges de manœuvres fiscales de la commune de Renage sont assez réduites.

La fiscalité reversée en provenance de la communauté de Communes de Bièvre Est, établissement public de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique, reste stable sur la période. Elle représente près de 40 % de l'ensemble des recettes.

- Evolution des investissements :

Sur la période 2005-2007 le montant annuel moyen des dépenses d'équipement a été de l'ordre de 370 K€.

Le volume des dépenses d'équipement par habitant reste très inférieur à celui des communes comparables du département (113€/h à Renage, 382€ pour les communes de la même strate démographique).

Le financement des investissements directs a été assuré pour partie par l'emprunt en 2005 et 2006. Seuls les investissements 2007 ont été autofinancés mais leur volume a été réduit de moitié par rapport à l'année précédente.

- Evolution de l'endettement :

L'encours de la dette diminue régulièrement depuis 2004. Il est en 2007 de 690 € par habitant à Renage contre 821€ pour les communes de la même strate démographique du département ( en 2005 il était de 950 € à Renage et de 748 € dans les communes de même importance).

Les charges financières baissent sensiblement sur la période 2005-2007 malgré le recours à l'emprunt en 2005 et 2006 ce qui témoigne d'une gestion dynamique de la dette.

Cependant le recours à l'emprunt doit rester modéré puisque le service de la dette absorbe encore en 2007 près de 17% des ressources courantes.

➔ **Synthèse :**

La commune de Renage a poursuivi en 2007 les efforts accomplis auparavant pour améliorer ses indicateurs financiers.

Cette politique d'assainissement financier doit être maintenue pour conforter des résultats encourageants et maintenir l'équilibre réel du budget constaté en 2007.

C'est pourquoi il conviendra d'adopter un scénario prudentiel pour programmer les futurs investissements et stabiliser le poids de la dette.

L'effort de désendettement est réel puisque la part des ressources courantes affectée au service de la dette est passé de 21 % en 2006 à 17 % en 2007.

### Simulation d'une prospective hors projets nouveaux :

Les évolutions retenues hors projets importants ne sont que des hypothèses. Elles ont été étudiées en collaboration étroite avec les services de la Mairie de RENAGE et les chiffres communiqués au final par les services municipaux ont été repris dans cette prospective. En dehors des échanges de données réalisés par messagerie, deux réunions de travail ont eu lieu pour établir cette prospective. L'une le 25 avril 2008 avec la directrice générale et le service financier de la Mairie, l'autre le 26 juin avec le Maire et plusieurs de ses adjoints ainsi que les personnes rencontrées le 25 Avril.

- Ces évolutions ont été choisies en fonction des situations antérieures mais aussi de nouvelles charges qui pèseront sur les futurs budgets, notamment le paiement d'une redevance dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la construction d'une nouvelle gendarmerie.
- Il s'agit d'une première simulation qui ne prend en compte que le strict minimum visant à assurer le fonctionnement régulier de la Commune et la maintenance du patrimoine.
- Cette hypothèse repose sur une évolution modérée des recettes puisqu'il n'est pas envisagé un accroissement de la pression fiscale sur la période considérée.
- Cette hypothèse pourra être amendée, notamment en fonction d'une éventuelle évolution de la fiscalité dont la commune a la maîtrise ou du réexamen de la fiscalité reversée par la communauté de communes.
- C'est pourquoi la prospective financière présentée dans ce document doit être interprétée avec prudence.

- hypothèse proposée pour l'évolution de la fiscalité :

Le taux de progression moyen retenu est de l'ordre de 3,5% par an sur la période de 2007 -2013.

Le produit fiscal (TH+ TF) s'est accru en moyenne de 5% au cours de la période 2003-2007. A l'évolution nominale des bases d'imposition de l'ordre de 1,8% par an s'est ajoutée une croissance physique de plus de 3 % en moyenne. Le scénario retenu s'appuie sur une hypothèse de progression physique des bases de l'ordre de 1.8 % conjuguée à une évolution nominale reconduite à l'identique.

Par contre, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition sur la période.

- Hypothèse proposée pour l'évolution des charges et produits de fonctionnement :

L'évolution des produits fiscaux est très modérée. Si le taux d'évolution du produit de la TH et du foncier bâti peut être estimé à 5%, par contre l'attribution de

compensation est figée. Comme elle représente 56 % des produits fiscaux, le taux d'évolution de l'ensemble de ces derniers est inférieur à 1,5% par an.

L'évolution retenue pour les dotations ainsi que des produits réels se fonde sur les tendances observées ces dernières années.

Les charges de personnel ainsi que les subventions et participations sont très contenues sur la période. Par contre, les autres charges réelles augmentent de plus de 10% annuellement. Elles prennent en compte une redevance versée par la commune à un opérateur privé chargé de la construction d'une nouvelle gendarmerie dans le cadre d'un partenariat public-privé (205K€ sur 4 ans). Cette redevance est atténuée par la perception d'un loyer mais globalement l'opération est déficitaire, sauf si les autres communes qui bénéficieront de l'action de la gendarmerie versent une participation à la commune de Renage (5 communes concernées) ce qui à l'heure actuelle n'est pas acté d'où une prospective concernant les autres recettes réelles établie sans cette donnée.

Les charges financières ont été validées à partir des logiciels de suivi de la dette, avec deux emprunts mobilisés en 2009 et 2010, respectivement de 185 000 et 200 000 €.

- Les investissements :

Aucune programmation n'est prévue pour 2011 et 2012 mais des investissements de l'ordre de 200K€ pourraient être envisagés au titre de ces deux exercices puisque la dette en capital diminue de près de 90 K€ entre 2010 et 2011 et de nouveau de 50 K€ entre 2011 et 2012 laissant une marge de manœuvre pour contracter un emprunt d'un montant limité. Toutefois, ce montant de dépenses d'équipement ne répond qu'aux besoins d'entretien courant du patrimoine communal et au renouvellement de certains biens.

Même avec ce niveau d'investissement très inférieur aux moyennes départementales et régionales (il ne représente que 50€/h), la situation de la commune se détériore au niveau de sa CAF nette et des excédents disponibles

- Excédents de l'exercice utilisables :

Dès 2008, le montant des dépenses d'équipement n'est plus couvert par les ressources propres. En effet, les ressources escomptées se décomposent comme suit :

Les ressources hors emprunts :

A la CAF brute, il faut ajouter certaines dotations non affectées : il s'agit essentiellement du FCTVA. L'ensemble des dépenses d'équipement est supposé éligibles au FCTVA. Des subventions d'investissement sont envisagées (44 k€ en 2008 puis 15 k€ en 2010 puis 10 k€ sur la suite de la période).

Les emprunts :

Il ressort des hypothèses précédentes que dès 2008, la commune ne dispose plus d'aucun excédent issu de son cycle d'exploitation (autofinancement) et de ses ressources propres d'investissement, même majorés des emprunts de 185 et 200 k€. Tout nouvel investissement ne peut être financé que par des emprunts supplémentaires ou des ponctions sur les réserves (prélèvement sur le fonds de roulement, ce dernier se situant déjà en début de période à un niveau faible).

### Conclusion :

La commune de RENAGE a poursuivi en 2007 les efforts accomplis auparavant pour améliorer l'état de ses finances. La maîtrise des charges (+1,9% entre 2006 et 2007 faisant suite à une évolution de +0,1% entre 2005 et 2006), conjuguée à une augmentation des recettes courantes de plus de 5% par an au cours de ces trois dernières années a permis de dégager une capacité d'autofinancement encourageante.

Cet équilibre est cependant très précaire et ne peut être maintenue que par une politique très stricte en matière d'évolution des charges courantes.

Malgré ses efforts, la commune ne pourra engager sur la période 2007- 2013 qu'un volume d'investissements annuel très inférieur à celui des communes comparables pour assurer le minimum d'entretien et de renouvellement de son patrimoine.

Il conviendra de mieux appréhender, grâce notamment à une optimisation de la comptabilité analytique, le coût de chaque service offert à la population sachant que la commune d'une taille relativement modeste intervient dans de nombreux domaines et assume des charges de centralité ( construction d'une gendarmerie notamment) qui devraient être couvertes par des ressources plus diversifiées et plus conséquentes.

Par ailleurs une étude pourrait être entreprise pour assurer une meilleure adéquation entre la tarification des services offerts aux usagers et leurs coûts réels supportés par le budget de la Commune.

## **MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS POUR LA LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 31 août 2007, le Préfet étendait les compétences de la communauté de communes de Bièvre Est dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel d'intérêt communautaire » et rappelle qu'a été déclaré d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement de la MTR, l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques municipales ou associatives

Il indique que cet arrêté ne fait pas référence à l'existence de la bibliothèque municipale de Le Grand Lemps qui sera remplacée par la médiathèque tête de réseau et qui de fait, dans l'esprit de la commission « lecture publique », devient dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'intérêt communautaire. En effet, il ne peut être envisagé de voir coexister sur le même bourg une médiathèque et une bibliothèque.

Le transfert immédiat de ce service permettrait à la communauté de communes de s'appuyer sur des moyens existants pour préparer l'arrivée de la médiathèque.

Sur la base de ces éléments, le conseil communautaire, dans sa séance du 17 décembre 2007, a délibéré favorablement sur la définition suivante de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel d'intérêt communautaire » : est d'intérêt communautaire :

- la construction, entretien et fonctionnement de la médiathèque tête de réseau ( MTR) projetée à Le Grand Lemps, sur le site de l'ancienne distillerie propriété de la commune ;
- l'informatisation et mise en réseau des bibliothèques municipales ou associatives ;
- la bibliothèque municipale de Le Grand Lemps.

Monsieur le MAIRE propose au conseil municipal de confirmer l'intérêt communautaire de la bibliothèque de Le Grand Lemps et de valider son transfert à la communauté de communes de Bièvre Est.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
  - Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
  - Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5214.16 portant sur les compétences des communautés de communes et sur leur modalité de définition ;
  - Vu les statuts de la communauté de communes de Bièvre-Est tels que définis par arrêté préfectoral n°93-3438 en date du 30 juin 1993, modifié successivement par les arrêtés préfectoraux n°94-1106 du 15 mars 1994, n°97-5635 du 29 août 1997, n°98-3670 du 11 juin 1998, n°99-8823, n°2001-10433 du 7 décembre 2001, n°2001-10435 du 7 décembre 2001, n° 2006-00257 du 6 janvier 2006, n° 2006 07910 du 25 septembre 2006.
  - vu l'arrêté préfectoral n°2007-07549 du 31 août 2007 portant extension des compétences de la communauté de communes de Bièvre Est dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à « construction – entretien et fonctionnement d'équipement culturel d'intérêt communautaire » ;
  - Vu la notification de la délibération du conseil communautaire n°2007-12-08 du 17 décembre 2007 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels » et sur le transfert de la bibliothèque municipale de Le Grand Lemps ;
- Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique de développement local équilibré sur le territoire de Bièvre-Est ;
- Considérant les principes de spécialité de la définition de l'intérêt communautaire afin de rendre plus lisible les actions de la communauté de communes de Bièvre Est ;
  - Considérant la nécessité de préciser la définition de l'intérêt communautaire afin de rendre plus lisible les actions de la communauté de communes de Bièvre Est ;

- Décide de confirmer l'intérêt communautaire de la bibliothèque de Le Grand Lemps et de valider son transfert à la communauté de communes de Bièvre Est.

**UNANIMITE**

## **DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ANIMATION**

Invitée par Monsieur le Maire, Mademoiselle Amélie GIRERD, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe l'assemblée du retrait de Monsieur Nicolas GAUTHIER de la commission animation.

En remplacement, elle propose de désigner Monsieur Henri SPOSITO.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Henri SPOSITO en qualité de délégué à la commission animation

**UNANIMITE**



Information sur la commission d'appel d'offre du 22 septembre 2008 portant l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées :

Les entreprises dont la candidature a été recevable au vue des pièces exigées et fournies sont :

- SARL MIBER BRUNO
- PJV

L'enveloppe de la société RELAIS DU SUD OUEST n'a pu être ouverte, celle-ci ayant été réceptionnée en mairie après la date limite de remise des offres.

La commission a procédé à l'analyse des offres des ces entreprises et à leur classement, selon la règle suivante précisée dans le règlement de consultation du marché, à savoir :

- 1 – Respect de la composition du colis, présentation festive du colis 60 %
- 2 – Prix 40 %

**Classement :**

- 1 – PJV
- 2 – SARL MIBER BRUNO

- La commission a donc décidé d'attribuer le marché à P.J.V

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,